

Nombre de membres	16
Membres présents	10
Votants	10
Exprimés	10
Oui	10
Non	0



EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 février, le Bureau syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf sous la présidence de Sébastien MOREAU, Président.

Date de la convocation : 8 février 2024

MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE - PRÉSENTS :

Alain DARBON - Estelle DELMOND - Michaël KAPSTEIN - Henri LAVAUD - Gilles MATINAUD - Sébastien MOREAU - Laurent PAQUET - Philippe SIMON - Michel THEYS - Guy TOUZET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

DÉLIBÉRATION N° 2024-02

OBJET : EMPLOI-FORMATION - FILIÈRE ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE SECTEUR ACTION SOCIALE / CARE – PROGRAMME D' ACTIONS

Monsieur le Président rappelle qu'en 2019, l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) a été identifiée comme une filière prioritaire dans le cadre de la GPECT.

En 2022, plusieurs réunions ont eu lieu avec les têtes de réseaux nationales et régionales et ont permis d'identifier les secteurs à enjeux sur le territoire parmi lesquels, le secteur du lien social / du care est identifié comme prioritaire. Un travail sur les premiers éléments de diagnostic de ce secteur à des échelles nationales, régionales, départementales a été réalisé.

En 2023, un travail sur la responsabilité territoriale des structures de l'ESS du secteur du CARE et du lien social a été lancé avec :

- la réalisation d'une enquête auprès des structures du territoire en vue de valider et compléter les enjeux identifiés à des échelles « supra ».
- l'établissement d'un diagnostic partagé
- la définition et la priorisation des enjeux communs à traiter collectivement
- la co-construction d'un programme d'actions pour répondre aux enjeux par le prisme de la responsabilité territoriale des entreprises (RTE) et de l'utilité sociale.

Les enjeux identifiés comme étant prioritaires et à traiter collectivement sont les suivants :

- les rôles du projet associatif : attraction et fidélisation des salariés, valorisation de l'utilité sociales et territoriale de la structure
- la gouvernance : le rôle et la responsabilité de l'administrateur
- la gestion des ressources humaines
- l'évolution des carrières : socle de compétences communes, création de passerelles entre les structures du territoire, montée en compétences avec des plans de développement des compétences
- le recrutement et l'attractivité des postes
- la politique d'accueil des salariés et leur intégration.

Afin de répondre à ces enjeux, un programme d'accompagnement collectif des structures est donc proposé avec :

- des accompagnements collectifs sur des enjeux thématiques qui nécessitent un accompagnement par une ingénierie externe spécialisée avec la mise en place d'un DLA collectif et une prestation-conseil RH

- des temps collectifs entreprises/territoire en lien avec ceux mis en place dans le cadre du dispositif régional Marque Employeur Territorialisée.

Ce programme d'accompagnement aura pour orientations stratégiques la responsabilité territoriale des entreprises et l'utilité sociale.

Le DLA collectif :

- les objectifs :

- Appréhender les notions d'utilité sociale et de responsabilité territoriale des entreprises
- Identifier et mesurer son utilité sociale et sa responsabilité territoriale
- Valoriser ces éléments en interne et en externe pour renforcer la visibilité et l'attractivité de sa structure
- Identifier les axes de progression et les actions susceptibles d'être mises en œuvre

- les conditions de mise en œuvre :

- Durée : 5 jours (2,5 jours collectifs et 2,5 jours individuels)
- Animation : par un prestataire externe sélectionné par BGE et le PETR sur la base d'un cahier des charges corédigé.
- Coût : 6 000 € dont 3 000 € à la charge du territoire

La prestation-conseils RH :

- les objectifs :

- Développer sa marque employeur territoriale et sa capacité à attirer des candidats (RTE, utilité sociale)
- Améliorer l'intégration et la fidélisation des salariés
- Améliorer la gestion des ressources humaines et l'organisation du travail
- Cartographier les compétences communes des structures de l'action sociale du territoire pour faciliter les passerelles et la mobilité professionnelle
- Élaborer un plan de développement des compétences
- Identifier des besoins de formation communs en vue de les territorialiser

- les conditions de mise en œuvre :

- Durée : 6 jours
- Animation : par un prestataire externe sélectionné par Uniformation et le PETR
- Coût : pris en charge intégralement par l'OPCO et l'État

Les rencontres territoriales :

- les objectifs :

- Initier des coopérations « public-privé » contribuant à l'attractivité de territoire et basée sur les principes de l'économie de la coopération
- Identifier les chantiers clés pour attirer et pérenniser les populations sur le territoire, définir les actions à mettre en œuvre, formaliser l'engagement des parties prenantes dans ces actions
- Favoriser l'interconnaissance et les échanges entre entreprises de l'économie dite conventionnelle et les entreprises de l'ESS du territoire

- les conditions de mise en œuvre :

- Durée : 4 rencontres
- Animation : PETR/Région
- Coût : à déterminer, pris en charge par la Région N-A

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau syndical, à l'unanimité, valident le programme d'actions présenté.

Fait et délibéré à Bujaleuf
Les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.

**Le Président,
Sébastien MOREAU**

